

CONTRE LA REGRESSION, UN SEUL MOT... MOBILISATION!

12, 21, 23, 28 septembre... Et après ?

Il est temps de lever la tête du guidon et de regarder en face les conséquences de la loi travail entrée en application par ordonnances dès le 22 septembre au soir. Le MEDEF applaudit des deux mains: il tient sa revanche sur les acquis inscrits dans le droit du travail et arrachés par les salarié.es en 1945 et en 1968. Il se réjouit de ce grand bond en arrière. Après avoir grassement bénéficié du CICE sans qu'il y ait eu, en contrepartie, des créations d'emploi, il a réussi à faire passer l'idée que pour favoriser l'emploi il fallait casser le droit du travail, comme si le droit était la cause du chômage !!! **Brillante** manipulation de la pensée!!

Nous avons souvent mis en garde sur les effets de cette loi. Aujourd'hui, nous sommes en « plein dedans ». Et persister à croire que la Fonction Publique ne sera pas impactée par les ordonnances, c'est faire preuve d'une grande naïveté, ou ne pas vouloir se sentir concerné...

D'ores et déjà, nous savons à quelle sauce nous allons être cuisinés : gel du point d'indice, individualisation des carrières avec le PPCR, jour de carence, suppression de 120000 postes de fonctionnaires, suppression des CHSCT, missions de l'Etat transférées aux territoires. Mais, il faut s'attendre à ce que le gouvernement, téléguidé par le Medef, mette en œuvre d'autres projets régressifs : le CDI dit de « chantier » ou de « projet » étendu à la fonction publique (c'est-à-dire un CDD mais sans la prime de précarité) et une autre réforme des retraites pour les fonctionnaires.

Pour la CGT Educ'action, l'heure est à la mobilisation. Nous appelons tous les personnels à se réunir, à échanger et débattre sur ces questions, mais aussi à s'inscrire aux formations syndicales que nous proposons (voir le précédent journal académique).

Et après ? On continue. Le 10 octobre, dans l'unité à l'appel de 9 organisations syndicales de la Fonction publique, nous serons dans la rue!

Y. Soltani

<u>Sommaire</u> p1: Edito - p2: Mobilisations - p3: le conseil d'administration - p4-5: rythmes scolaires - p6: CP dédoublés - p7: CSD CGT Educ'Action 21 et 71 - p8: Stage AED et contacts.

Dispensé de timbrage La Vie de l'Académie URSEN CGT EDUC'ACTION 2, rue du Parc

71100 Chalon sur Saône Tél: 03-85-46-09-07 Site: www.cgteducdijon.org

E-mail : dijon@cgteduc.fr N°CPPAP 1119-S-07066 Dir. de publication : C. Cade

Dir. de publication : C. Cadot DISTRIBUÉE PAR Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€



N° 124 Supplément

Septembre 2017 Déposé le 28 Septembre 2017



Action et mobilisations

Face aux attaques du gouvernement Macron-Philippe et face à la nouvelle casse du code du travail, la CGT avait appelé à une grande journée d'action et de grève le 12 septembre dernier. C'est la première date, suivie du 21 septembre, d'un mouvement social que nous appelons à amplifier et qui doit faire reculer le gouvernement dans sa logique libérale aux profits des plus riches et du Capital.

C'est la poursuite du long mouvement contre la première loi travail qui avait réuni des millions de personnes dans les rues pour s'y opposer. Au cours de ce premier mouvement, les personnels de l'Education nationale n'avaient pas été très nombreux à participer à cette mobilisation interprofessionnelle. Ш semble que tendance s'inverse aujourd'hui. Certes les taux de grévistes annoncés, à dessein, par le MEN sont encore faibles, mais la situation n'est plus la même dans les établissements et les écoles. collègues s'informent Les davantage échangent plus que l'an passé. Ils-elles ont bien conscience que nous assistons à un nouveau quinquennat qui veut aller loin et vite dans la casse du travail et le développement de la précarité. Et surtout que cette politique va toucher tout le monde et tous les secteurs sans distinction.



De ce fait, les cortèges du 12 septembre étaient largement garnis de collègues de l'Education nationale et ils-elles étaient très majoritairement

syndiqué-es à la CGT Educ'action. Ne boudons pas notre plaisir de dire que nous étions très bien mobilisé-es. Dans ce contexte, nous ne devons pas relâcher notre travail dans les écoles et établissements et devons continuer à convaincre les collègues que nous ne gagnerons que par la lutte.



cette optique, la journée d'action Dans interprofessionnelle du 21 septembre était importante. Dans la Fonction Publique, la date du 10 octobre est aujourd'hui actée par une très intersyndicale syndicats). large (9 confédération soutient cette action et considère qu'elle s'inscrit dans la construction du rapport de force interprofessionnel pour lutter contre la politique gouvernementale qui remet en cause les droits de toutes et tous les salarié.es. C'est pour cela que nous devons soutenir toutes les démarches comme celle des retraités (28 septembre), de la métallurgie ou des routiers dès le 25 septembre. La CGT Educ'action considère qu'il est indispensable d'assurer la convergence des luttes et que nous devons donc faire du 10 octobre une réussite dans notre champ professionnel, compte tenu de l'importance des attaques subies par les fonctionnaires.

Nous serons attentifs-ves à ce que cette date soit clairement un élément dans la construction de la lutte plus globale contre la loi travail, car c'est la méthode la plus efficace.

J. Sinot

Les 12 et 13 octobre 2017.

Elections Conseil d'Administration:

Reprenons le chemin des urnes!

Il reste peu de temps pour déposer une liste CGT Educ'Action, mais c'est encore possible jusqu'au lundi 2 octobre minuit. Besoin de conseils ? N'hésitez pas à nous contacter.

Y être ou ne pas v être?

Pour la CGT Educ'action, telle n'est pas la question.

Là où nous le pouvons, il faut y être!

Les pouvoirs des représentant.es du personnel au sein du CA peuvent apparaître assez relatifs, une bonne partie des décisions n'étant pas prises par celui-ci. Mais, les

CA des établissements du 2nd degré discutent des moyens d'enseignements (les postes) et des moyens de fonctionnement (le budget), il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE.

L'autonomie renforcée de ces établissements, annoncée par Macron et Blanquer, doit nous pousser à être présent au sein des CA pour dénoncer et contrer les dérives libérales promises pour les EPLE et exiger une autre vision de l'Ecole.

ETRE ELU-E au Conseil d'Administration,

- C'est pouvoir mettre des garde-fous aux décisions unilatérales du rectorat et des personnels de direction !
- C'est être élu-e du personnel et donne un peu plus de légitimité afin d'interpeler la direction, l'Inspection Académique, le Rectorat ou la Région et le Conseil Départemental
- C'est un bon moyen de s'informer de ce qu'il se passe dans l'établissement et pouvoir en rendre-compte aux collègues en déposant par exemple des heures syndicales mensuelles, comme le droit le permet.

Il nous semble indispensable de faire figurer sur les listes une appartenance syndicale. En effet, votre établissement n'est pas un village gaulois, isolé de toute dimension "politique".

PRESENTER UNE LISTE CGT EDUC'ACTION,

- C'est pouvoir donner voix aux revendications de la CGT Educ'Action,
- C'est garder une certaine liberté de parole que l'on n'a pas forcément dans une liste d'union,
- C'est avoir de grandes chances d'être élu-e, le scrutin proportionnel au plus fort reste est favorable aux « petites listes » ; pour cela il suffit de présenter une liste comportant au moins deux noms.

Quelques rappels essentiels sur le scrutin :

Tous les personnels des EPLE (d'enseignement, d'éducation, de laboratoires, administratifs ou agent d'entretien) sont électeurs et éligibles sauf les personnels en congé longue maladie et longue durée et les vacataires effectuant moins de 150 heures/an. La CGT Educ'action revendique le droit de vote pour tous!

Le vote par correspondance est possible, mais il se prépare. Le matériel prévu à cet effet est disponible au secrétariat de votre établissement. Il vous sera envoyé si vous êtes en arrêt maladie (Attention : le matériel de vote doit être parvenu aux électeur.trices au moins 6 jours avant le scrutin).

Plus d'infos:

Guide juridique et syndical de l'EPLE http://www.unsen.cgt.fr/guides-juridiques-topmenu-87/guide-de-l-eple

Le bureau de vote est présidé par le.la chef.e d'établissement ou son.sa adjoint.e. Il doit être ouvert 8 heures consécutives sans interruption, être facilement accessible, avoir une urne pour chaque collège et au moins un isoloir. Le dépouillement est public et suit immédiatement la clôture du scrutin.

Dans la mesure du possible, prévoir une rotation des délégué.es **CGT Educ'Action** dès l'ouverture et jusqu'à la fin des opérations de dépouillement.



Nouvel aménagement des rythmes

Paru en juin à quelques jours des vacances scolaires, le nouveau décret du ministre de l'Education

Le décret prévoit en effet de permettre de répartir les enseignements sur une semaine sans que cela représente moins de huit demijournées, sans organiser la semaine sur plus de 24h hebdomadaires, sans qu'il y ait plus de six heures de cours par jour et 3h30 par demi-journée. Enfin, cette organisation ne doit augmenter le nombre d'heures sur une année scolaire ni modifier leur répartition mais possibilité donne la d'une adaptation du calendrier scolaire national remettant ainsi en cause la répartition actuelle de 7 semaines de travail et semaines 2 de Ces adaptations congés. doivent être cohérentes avec le Plan éducatif territorial (PEDT) et doivent obtenir l'accord du DASEN.

Alors que la dernière réforme des rythmes scolaires s'était année faite avec une de transition permettant la coexistence de rythmes que différents pour les organisent communes le service des TAP, le présent décret ne permet pas de transition. Les communes devaient se décider en deux semaines pour la rentrée 2017. Nul doute que les communes qui ont eu du mal à assurer les NAP pouvaient « respirer et faire des économies ».

Certaines communes avaient donné leur avis au lendemain de l'élection du président Macron en précisant que les activités périscolaires ne seraient plus financées. Nous connaissons les ravages que la semaine de 4 jours avaient pu provoquer chez nos élèves et sur les conditions de travail. Rappelons que la coupure de 2 jours chez les élèves engendre 1 journée de fatigue pendant laquelle l'attention n'est pas optimum.



Le choix du rythme scolaire, malheureusement, dépendra le plus souvent de la seule volonté financière des communes. De le choix donné aux communes engendre une concurrence entre les écoles. En effet les familles risquent de choisir en fonction du rythme proposé. rendant scolaire possible des fermetures de classe par manque d'effectifs. Les communes rurales sont celles qui ont le plus de mal à fournir des NAP de qualité. Leurs écoles risquent de se retrouver en difficulté finissant ainsi le travail engagé par la maires convention des déplacer les élèves vers les villes qui ont un collège.

Surtout, ce décret n'améliorera pas les conditions de travail des enseignant-es et d'étude des

élèves. La polémique se focalise surtout sur le mercredi. Beaucoup d'entre nous pensent déjà que récupérer le mercredi est une bonne chose. C'est oublier que ce rythme de quatre jours nous avait été imposé sous la présidence Sarkozy et qu'il rassemblait à l'époque une majorité de mécontent-es. Les élèves étaient fatigués, conditions de travail compliquées des avec programmes trop lourds et des APC obligatoires mais inutiles qui surchargeaient surtout les journées déjà très concentrées. N'oublions pas que dans les campagnes, ce libéralisme ne sera qu'une illusion car les transports décideront à la place de tout le monde en fonction de leur disponibilité et des financements du conseil départemental.

On aurait pu attendre de la nouvelle présidence, censée tout révolutionner, de nouveaux rythmes plus adaptés. Que nenni! On ajoute une grosse louche de libéralisme et on laisse mijoter. Les communes décideront en fonction de leur budget et non de l'intérêt des élèves et des personnels.

Ils devront encore une fois s'adapter et subir des décisions qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain. L'argent sera la seule variable de décision et d'ajustement au détriment des personnels et des conditions d'études.

G. Chanat

scolaires: quels impacts?

Nationale a instauré la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours.

Ce décret aggrave la désorganisation du travail et les inégalités territoriales où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels. Dans l'académie de Dijon, 37,2% des écoles (contre 31,8% au niveau national) ont choisi (ou subi) le retour à 4 jours. Ce n'est pas étonnant car la mesure a été plébiscitée par les territoires ruraux, appuyée le plus souvent par les enseignantes. Les grandes villes ont, elles, souvent décliné la possibilité. Pour certaines comme Dijon ou Joigny, c'était une volonté politique de ne pas détricoter une mesure d'un gouvernement socialiste qu'elles ont soutenu. Cette nouvelle territorialisation a pourtant, dès la rentrée 2017, de nombreux effets négatifs. Tour d'horizon...

Pour les enseignant-es, toujours plus de précarité...

L'absence de cadre national concernant les horaires et la multiplication des organisations hebdomadaires selon les écoles d'une même



circonscription (demi-journées avec différents, mercredis ou samedis travaillés) vont multiplier les difficultés pour les collègues en poste fractionné ou pour les remplaçant-es. assouplissement va flexibiliser le temps de travail et donc précariser une nouvelle fois les personnels. Afin de répondre aux exigences posées par organisations différentes des collectivités territoriales, l'administration va devoir gérer au mieux les affectations des collègues et leurs emplois du temps. Pour y remédier, le ministère va user des astreintes et des RTT auxquels les remplaçant-es sont désormais soumis-es dans le cadre de l'annualisation du temps de travail (circulaire de 2014). Et comme il y a pénurie de remplaçant-es, on se dirige vers la pagaille pendant l'hiver et en fin d'année... Cette explosion du cadre dégrade aussi le travail des personnels administratifs des DASEN qui gèrent les remplacements.

Pour les personnels territoriaux et associatifs, plus de précarité...

Souvent, en supprimant les TAP, les collectivités territoriales vont réaffecter leurs personnels à d'autres missions. S'ils vont garder leur emploi, ils vont devoir une nouvelle fois se réadapter à de

nouveaux horaires, de nouvelles exigences et quitter une tâche qui pouvait être Plus intéressante. dramatique est certainement le cas des animateur-trices et autres intervenant-es qui se retrouvent sans travail depuis le 1er septembre, prévenu-es seulement en juillet... Précarité et chômage!



Plus de précarité pour les familles...

Informées en juillet sur les changements de rythmes, les familles vont devoir s'organiser pour la garde des enfants. Certes l'Ecole n'est pas une garderie, mais la vie professionnelle des parents continue et les moyens de garde ne sont pas universels. Et malheureusement, cela va se faire au détriment des femmes qui ont le plus souvent recours au temps partiel pour garder les enfants.

Une mauvaise réforme reste une mauvaise réforme. Les conséquences pratiques du décret Blanquer sont des reculs sociaux. Pour la CGT Educ'action, il est urgent d'abroger la réforme des rythmes scolaires Peillon-Hamon-Blanquer et de mener une vaste concertation sur les temps de l'enfant dans notre société en prenant en considération les temps des parents, la question des temps pédagogiques et éducatifs et les revendications des personnels de l'Education nationale et des services publics. Une société ça se réfléchit et se construit collectivement!

EXPERIENCE CLASSES DEDOUBLEES

On a lu, entendu dans les médias que l'objectif concernant les classes à effectif réduit était atteint à 85%. Or, les promesses de campagne de Mr.Macron concernaient les classes de **CP et de CE1** en **Education prioritaire.** Pour cette rentrée, devant les difficultés prévisibles de mise en œuvre, seules les classes de CP situées en REP+ sont concernées... ce qui change la donne quant au pourcentage annoncé.

Nonobstant, certaines écoles situées en REP ont tenté l'expérience. Expérience qui pose plusieurs questions.

Les moyens

Malgré la mobilisation d'une partie de l'équipe: maîtresses de maternelle, maîtresse E du réseau, des Plus de Maitre.sses Que de Classes (1 poste et demi sur le réseau) et de temps de concertation dégagé, chaque élève de CP et de CE1 bénéficie de 2 h/jour de prise en charge en demi

classe ou en petit groupe, soit 1/3 du temps de classe et ce, pour le moment sur uniquement le 1er trimestre. Autant dire que sans moyens supplémentaires, le passage au temps plein sur toute l'année reste difficile...voire impossible.

Ces moyens seront-ils à la hauteur des besoins? Qui se trouvera devant les classes l'année prochaine? Des contractuel.les comme cela existe dans certains départements ? Des remplaçant.es ce qui augure une période hivernale sans maître.se dans certaines écoles quand le.la titulaire sera malade, et des stages moins nombreux ou concernant un public plus restreint faute de remplaçant.es. Ou faudra-t-il redéployer les personnels présents dans les écoles au risque de faire exploser les effectifs des autres classes?

Les missions des personnels

Les **PMQC** ont été recrutés sur des postes à profil. Sur la fiche de poste, on peut notamment lire : action du « maître supplémentaire » s'inscrit majoritairement dans des modalités de cointervention au sein même des classes.». Ce qui



n'est pas le cas dans le dispositif actuel. Par ailleurs, jusqu'à l'année dernière, le PMQC accompagnait dans leur début de scolarité au collège des élèves qui en avaient besoin. Cette disposition avait été jugée pertinente et bénéfique pour ces élèves. Elle s'inscrivait dans le nouveau cycle 3 qui inclut les classes de CM1,

CM2 et 6ème. Elle n'est plus d'actualité...

Les autres élèves

Il n'est pas question de contester cette mesure qui va dans le bon sens, mais elle se fera au détriment des autres élèves. Fi de décloisonnements qui existaient auparavant pour les autres classes ou alors il a fallu faire autrement avec là aussi avec moins de moyens, nous en revenons toujours à ce nœud essentiel.

En conclusion, cette mesure paraît être une bonne mesure. Mais elle a été décidée avec hâte et, apparemment, une mauvaise connaissance du terrain. Pour l'appliquer dans sa totalité l'année prochaine, des recrutements massifs seront nécessaires, des locaux devront être trouvés ou construits (qui paiera la facture?). Ensuite, il sera temps de l'étendre aux autres écoles afin que tous les élèves commencent leur scolarité en élémentaire dans les meilleures conditions possibles.

D. Méchin

Les 21 et 22 septembre se tenaient les Conseils Syndicaux Départementaux de la CGT Educ'Action 71 et la CGT Educ'Action 21.

A Dijon, c'est à la Bourse du travail que s'est réunie une quinzaine de camarades. La journée a débuté par un tour de table pour prendre la température de cette rentrée 2017.

Dans le second degré, plusieurs camarades ont évoqué un sentiment d'isolement des collègues visàvis de directions des établissements non conscientes, ou ne veulant pas voir la réalité du quotidien des personnels (problèmes de salle, gestion des emplois du temps, manque de matériel, de moyens humains en vie scolaire ...); il faut que les équipes de direction améliorent la communication et fassent preuve de plus de souplesse avec leur personnel.

Lors des élections au Conseil d'Administration des 12 et 13 octobre prochain, il faut présenter le maximum de listes CGT Educ'action afin de construire le rapport de force nécessaire!



Dans le premier degré, les mêmes problématiques sur les moyens se retrouvent : 200 enfants sont encore en attente d'affectation d'AVS sur le département! La question des évaluations nationales (à l'entrée du CP et de la 6ème) a également été au cœur des débats : complètement inadaptées aux enfants, réalisées dans le but de trier les enfants et de les classer plutôt que de permettre de la différenciation : derrière ce retour des évaluations, on retrouve les mêmes relents idéologiques que sous Sarkozy (et pour cause puisque Blanquer était un de ses idéologues...)

Le débat d'actualité a permis de faire un retour sur les journées d'action du 12 et du 21 septembre auxquelles la CGT Educ'action a pleinement participé au niveau local en rassemblant une vingtaine puis une douzaine de syndiqué-e-s lors des cortèges et en diffusant les tracts dans les établissements.

La question du **10 octobre, journée d'action** *Fonction Publique* a ensuite été au cœur des discussions, avec la proposition des camarades présents d'élargir l'appel au niveau interprofessionnel et la volonté de préparer cette journée en s'appuyant sur le large front intersyndical qui se dessine

La journée s'est achevée sur une présentation et une mise en débat des repères « École et enseignement spécialisé » qui seront discuté au Conseil National de l'Union du mois prochain. Ces repères ont été largement plébiscités par les collègues présent-e-s.

M. Colas-Mizon, J. Raillard

A Chalon sur Saône c'est une douzaine de camarades qui ont participé au CSD, dont l'ordre du jour a été chamboulé du fait de la mobilisation. Tou.tes ont en effet souhaité rejoindre les rangs de la manifestation qui a eu lieu l'après-midi.

Nous avons toutefois mis la matinée à profit pour préparer les prochaines échéances: le stage AEd qui aura lieu à Chalon le 17 novembre et le déploiement dans les lycées professionnels pour distribuer le 4 pages et relancer l'enquête. Chacun s'est engagé à distribuer le matériel dans son établissement et à aller visiter les établissements voisins. Nous avons aussi pu préparer le Conseil National de l'Union en débattant sur les Repères Ecole et enseignement spécialisé qui seront étudiés. Alexandra, notre mandatée au CNU, pourra mettre à profit ce débat au moment des votes des amendements, et pourra défendre ceux que la CGT Educ'Action 71 propose.



A Chalon la CGT
Educ'Action a
gonflé les rangs
de la
manifestation
l'après-midi.
Une vingtaine
de camarades
en tout étaient
présent-es.

Avant cela, le débat général a mis en exergue la difficile communication entre les personnels et les directions d'établissement dans plusieurs lycées et collèges. Le droit syndical est régulièrement remis en cause et il faut parfois faire appel à l'inspection Etab. Vie Scolaire pour essayer d'obtenir des réponses et permettre à un lycée de fonctionner correctement. Les collègues sont mis en grande difficulté, faute de moyens (humains ou matériel). faute de structures suffisantes pour accueillir les élèves en grande difficulté scolaire ou souffrant d'un handicap; ces derniers sont alors scolarisés dans des classes inadaptées. l'accompagnement nécessaire. L'administration n'hésite désormais plus à gonfler les effectifs, à passer de 12 à 14 élèves en ULIS, ou de 8 à 10 élèves en atelier en IME.

STAGE ASSISTANT-ES D'EDUCATION (AEd)

QUELS SONT NOS DROITS?

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 — 9H/17H

Maison des Syndicats, Chalon sur Saône

Quelle serait la vie des établissements scolaires sans le travail quotidien des AEd ?

Depuis la loi de 2003, les AEd ont remplacé les maitres d'internat et surveillances d'externat (MI-SE) avec de nouvelles missions et de nouveaux statuts, souvent mal-connus ou méconnus, voire bafoués par les obligations mises en avant par l'employeur, jouant de la précarité de l'emploi! Cette précarité, combinée à la réduction permanente du nombre de postes en Vie Scolaire, conduit à une détérioration continue de nos conditions de travail.

La CGT Educ'action vous invite à découvrir ou préciser vos droits et obligations professionnels dans le cadre d'une journée de stage basée sur vos expériences, vos questions et le droit en vigueur.

C'EST EN CONNAISSANT NOS DROITS QUE NOUS GAGNONS NOTRE DIGNITE!

Ce stage est **ouvert à tous les AED, syndiqués ou non.** Nous rappelons par ailleurs que les AED disposent de 12 jours de formation syndicale et de 20 journées d'absences pour réunion syndicale diverses, par année scolaire

→ TU N'AURAS PAS A RATTRAPER CES HEURES DE FORMATION, C'EST UN DROIT!

INSCRIS-TOI A LA FORMATION AU PLUS VITE!

Plus de renseignements sur notre site : Cgteducdijon.org ou par mail : dijon@cgteduc.fr

URSEN-CGT Educ'Action

2 rue du Parc 71 100 Chalon/ Saône Tel: 03 85 46 09 07 dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21

Bourse du Travail 17 rue du Transvaal 21 000 Dijon

Tel: 03 80 37 14 08 Fax: 03 80 66 52 31 e-mail: <u>21@cgteduc.fr</u>

SDEN-CGT Educ'Action 58

2 Bd Pierre de Coubertin 58 000 Nevers Tel : 03 86 50 67 85

e-mail : <u>58@cgteduc.fr</u>

SDEN-CGT Educ'Action 71

2 rue du Parc

71 100 Chalon sur Saône Tel: 03 85 46 09 07

e-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89

47 avenue Gambetta 89300 JOIGNY.

Tel: 03 86 62 33 24 e-mail: 89@cgteduc.fr

NOTRE SITE

cgteducdijon.org

FB: CGT-EducAction-Dijonnon-a-la-casse-de-lEcole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus Je souhaite: me syndiquer prendre contact	
NomAdresse personnelle	
	une
Discipline Etablissement	•
Adresse	
Code Postal Co	ommune